

Bonjour,

Alors que la fin de saison approche, le moment est venu de faire le bilan de cette année 2020-2021, très perturbée par la crise sanitaire :

- Le 1er novembre 2020, suite aux annonces gouvernementales, l'intégralité de nos activités en présentiel ont été suspendues. Grâce à la réactivité et à l'engagement des intervenants, nous avons réussi à maintenir nos cours en ligne, à l'exception de quelques activités.
- Le 4 janvier, un allègement des mesures permettait de reprendre quelques activités pour les mineurs : dessin, théâtre, anglais, poterie...
- Le 1er avril, nouvelle interruption de toutes les activités y compris l'accueil loisirs ados et reprise des cours en zoom.
- Le 19 mai, reprise de toutes les activités, sauf les sports pour adultes, dont certains sont donnés en plein air.

Comme annoncé dès la fin du mois d'octobre, toutes les séances que nos intervenants n'ont pas pu donner vous seront remboursées. Vous trouverez ci-dessous la liste des activités éligibles à un remboursement.

Notre objectif est de garder votre confiance tout en ne fragilisant pas l'avenir de votre association. Vous trouverez, ci-dessous, les modalités que nous avons mises en place.

Cette phase de remboursement, qui va coïncider avec la période des inscriptions, sera d'une ampleur administrative importante pour notre équipe, chaque dossier étant unique, nous vous demandons de la patience et de suivre le protocole mis en place pour faciliter notre travail.

Nous vous remercions d'avance pour votre compréhension.

## Modalités de remboursement

Vous pouvez faire le choix de soutenir votre association et ne pas demander de remboursement ou remplir une demande de remboursement.

- **Quel montant sera remboursé ?**

L'adhésion à l'association de 10€ n'est pas remboursable.

Le calcul du montant de votre remboursement sera basé sur la somme que vous avez payée lors de votre inscription. Nous rembourserons l'intégralité du nombre de séances non données.

### Exemple de remboursement possible :

Un cours d'une heure coûte 5,25 € (168 €/32 cours).

5 cours n'ont pas pu être donnés ni rattrapés.

Vous serez remboursé à hauteur de 26,25 € (5x5,25)

- **Comment demander son remboursement :**

1. Remplir le formulaire de remboursement ci-joint ou à télécharger sur notre site ;
2. Nous le retourner **jusqu'au 11 juillet inclus**, par mail à [info@mjcgex.fr](mailto:info@mjcgex.fr), par courrier ou en le déposant à l'accueil de la MJC.

- **Mode de remboursement :**

Virement Bancaire uniquement - IBAN à renseigner sur le formulaire

- **Période de remboursement :**

Vous pouvez retourner vos demandes de remboursement **jusqu'au 11 juillet**. Après cette date, **plus aucun remboursement ne sera accepté. Aucune dérogation ne sera possible**. Nous traiterons les dossiers entre le 12 et le 25 juillet.

- **Activités concernées par un remboursement :**

Activités	Intervenant	Nombre de cours à rembourser au 4 juin 2021
Anglais	Marie-Claude Rebouillat	10 pour le cours de 14h30 5 pour les cours de 13h30 et 15h30
Capoeira	Ramnsès Dos Santos	25
Karaté	Lahbib Belhaj	10
Poterie Adultes	Frédérique Simard	25 pour le cours du mardi 24 pour les cours du jeudi
Poterie Enfants	Frédérique Simard	10
Roller	Elodie Malle	25
Equilibres Senior	Matilde Gabriel	27

## Demande de remboursement À retourner jusqu'au 11 juillet inclus

- NOM et PRENOM du représentant familial inscrit sur GoASSO :
  
- EMAIL :
  
- IBAN :
  
- ACTIVITÉ(S) À REMBOURSER ET IDENTITÉ DU PARTICIPANT :

NOM	PRÉNOM	ACTIVITÉ	JOUR	HEURE

Merci de retourner votre formulaire par mail [info@mjcgeX.fr](mailto:info@mjcgeX.fr), courrier ou de le déposer à l'accueil JUSQU'AU 11 JUILLET. Toute demande de remboursement reçue après cette date sera refusée.

Cadre réservé à la MJC		
Date de réception :	Montant à rembourser :	Date du virement :